

INTERDICTION DE STATIONNER

Démolition des bâtiments E5 et F6

Le Mercure – MIRAMAS



**JE DÉPLACE MON VÉHICULE
DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ
LE SAMEDI 13 AVRIL À PARTIR DE 16h**

**TOUS LES VÉHICULES PRÉSENTS DANS LES RUES ET SUR LES PARKINGS PUBLICS
DEVONT ÊTRE STATIONNÉS EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ.**

Les véhicules stationnés dans des garages individuels ou dans les espaces privés (cours, jardins...) peuvent y rester sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

OÙ STATIONNER À PARTIR DU SAMEDI 13 AVRIL 16h ?

Tous les parkings et toutes les voies publiques en dehors du périmètre de sécurité sont autorisés, sauf les places balisées par une interdiction de la mairie.

Le parking Nord du Village de Marques (accès via le boulevard d'Espagne) est également mis à votre disposition avec un gardiennage du samedi 13 avril 16h, au dimanche 14 avril 18h.

Des navettes bus seront assurées :

- le samedi 13 avril entre 16h et 20h pour vous ramener à proximité de votre domicile.
- le dimanche 14 avril entre 14h et 17h pour vous ramener au Village de Marques afin de récupérer votre véhicule (départ depuis le parking du gymnase Saint-Suspi).



JE DÉPLACE MON VÉHICULE DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ LE SAMEDI 13 AVRIL À PARTIR DE 16H



Par arrêté municipal, le **STATIONNEMENT EST INTERDIT** dans le périmètre de sécurité à compter du samedi 13 avril 16h.



Les **VÉHICULES NON ÉVACUÉS** du périmètre de sécurité feront l'objet d'un **ENLÈVEMENT PAR LA FOURRIÈRE** aux frais des propriétaires.



Si **MON VÉHICULE EST EN PANNE**, je dois m'organiser pour l'évacuer par mes propres moyens.



Pour toute question relative à la circulation et aux règles de stationnement nous vous invitons à contacter la **Police Municipale** : ☎ 04 90 50 38 52.